

Guide d'ouverture – Comment ouvrir un compte de trading

Ce kit d'ouverture de compte contient 3 documents :

- Formulaire ① : Demande d'ouverture de compte** (compléter, dater, signer puis renvoyer)
Formulaire ② : Conditions générales (lire, dater, signer puis renvoyer)
Formulaire ③ : Notice des risques (lire)

En plus des formulaires, veuillez **fournir** deux documents :

1. Photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport

Si vous ouvrez un compte par correspondance, veuillez nous envoyer une photocopie d'un passeport ou d'une carte d'identité valide.

2. Une preuve d'adresse

La date du **justificatif de domicile** ne doit pas excéder 3 mois. Nous acceptons une copie récente d'une facture périodique (eau, gaz, électricité), une facture de téléphone pour ligne fixe (pas de mobile), un relevé bancaire ou une fiche d'état civil.

Toutes les informations fournies sont confidentielles. Toutes les questions nécessitent une réponse. Nous ne pouvons pas traiter votre demande d'ouverture de compte s'il manque une information.

Que se passe-t-il ensuite? Votre demande d'ouverture de compte sera traitée dès sa réception. Vous recevrez un **e-mail** confirmant cette ouverture. Vous recevrez également une **lettre** avec votre numéro de compte et les détails nécessaires à l'alimentation du compte. Merci d'alimenter votre compte dans les 4 semaines. Dès que le compte sera alimenté, vous recevrez votre identifiant et mot de passe donnant accès à la plateforme. Vous serez prêt à trader.

Questions? +33 (0)1 48 01 47 61 ou info@whselfinvest.fr

Note: Vous pouvez imprimer notre grille des tarifs.

CFD-Forex : whselfinvest.fr/Tarifs-cfdx ; Futures : whselfinvest.fr/Tarifs-futures

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

Usage interne	CFD-Forex a/c		Futures a/c		Date
	Route: corresp. / office /		Reviewed by	Approved by	Entered by
	C-SL <input type="checkbox"/>	RC-H <input type="checkbox"/>	Score 0 1 2	Final approval	Date
Titulaire			Co-titulaire (si applicable)		
Nom					
Prénom					
Date & Lieu de naissance Français spécifiez également le département / / / /		
Nationalité					
Etat civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Veuf(ve)		<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Veuf(ve)		
Numéro d'identification fiscale					
Adresse permanente (résidence fiscale)					
Pays de résidence fiscale					
Téléphone jour / soir					
Fax					
Email					
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Sans-emploi <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Etudiant		<input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Sans-emploi <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Etudiant		
Profession / Secteur					

Souhaitez-vous **lier** plusieurs de vos comptes afin que vous puissiez les voir en même temps sur la même plateforme ?

Lier des comptes	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Lier ce(s) nouveau(x) compte(s) à mon compte existant n° _____ <input type="checkbox"/> Lier mes nouveaux comptes.
-------------------------	-------------------------------------	---

	Titulaire	Co-titulaire
Revenu brut annuel	<input type="checkbox"/> < € 40.000 <input type="checkbox"/> € 40.000 - € 80.000 <input type="checkbox"/> € 80.000 - € 120.000 <input type="checkbox"/> > € 120.000	<input type="checkbox"/> < € 40.000 <input type="checkbox"/> € 40.000 - € 80.000 <input type="checkbox"/> € 80.000 - € 120.000 <input type="checkbox"/> > € 120.000
Estimation de la valeur de votre résidence familiale	<input type="checkbox"/> Je suis locataire <input type="checkbox"/> < € 250.000 <input type="checkbox"/> € 250.000 - € 500.000 <input type="checkbox"/> > € 500.000	<input type="checkbox"/> Je suis locataire <input type="checkbox"/> < € 250.000 <input type="checkbox"/> € 250.000 - € 500.000 <input type="checkbox"/> > € 500.000
Votre patrimoine Hors résidence familiale	<input type="checkbox"/> < € 40.000 <input type="checkbox"/> € 40.000 - € 125.000 <input type="checkbox"/> € 125.000 - € 250.000 <input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> < € 40.000 <input type="checkbox"/> € 40.000 - € 125.000 <input type="checkbox"/> € 125.000 - € 250.000 <input type="checkbox"/> _____
Source des fonds Indiquez la provenance des fonds que vous allez transférer sur votre compte de trading. Si vous avez une (des) source(s) de revenus non incluse dans la sélection sur la droite, merci de l'indiquer ici _____	<input type="checkbox"/> Salaire <input type="checkbox"/> Vente immobilier <input type="checkbox"/> Héritage <input type="checkbox"/> Don	<input type="checkbox"/> Salaire <input type="checkbox"/> Vente immobilier <input type="checkbox"/> Héritage <input type="checkbox"/> Don
Je suis une personne politiquement exposée (PPE) Une PPE est une personne qui détient un important mandat politique, judiciaire ou public. P.ex. : chef d'Etat ou de gouvernement, ambassadeur, consul, ministre, secrétaire d'Etat, parlementaire, sénateur, chef de parti politique, militaire ou policier de haut rang, commissaire européen, haut fonctionnaire européen, président de grande entreprise publique, président d'organisme de surveillance/régulation.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je suis le partenaire, le parent ou l'enfant d'une PPE	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'agis pour mon compte propre et j'en suis le bénéficiaire effectif	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autocertification de conformité fiscale Je confirme que, à ma connaissance, je suis en conformité avec les réglementations fiscales du pays où je suis assujetti à l'impôt.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'ai l'intention d'utiliser mon compte pour réaliser des investissements actifs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le trading avec levier génère des risques significatifs. Je suis conscient de ce risque et comprends que je peux perdre plus que le solde de mon compte. Cependant toute protection relative au solde négatif imposée par la loi ou par les autorités de surveillance compétentes est appliquée aux clients non professionnels.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Indiquez votre(vos) objectifs d'investissement Nous n'offrons pas d'instruments comprenant les objectifs d'investissement suivants : capital totalement protégé, revenu garanti, rendements prévisibles.	<input type="checkbox"/> Croissance du capital passive <input type="checkbox"/> Croissance du capital active <input type="checkbox"/> Profits de court terme <input type="checkbox"/> Couverture	

Veillez cocher la case ci-dessous si vous souhaitez ouvrir un compte **CFD-FOREX**. Si vous ne souhaitez **pas** ouvrir un compte CFD-FOREX, allez à la page suivante.

Je souhaite ouvrir un compte CFD-FOREX. Visitez notre site web pour prendre connaissance de nos **tarifs**.

<p>1. Sélectionnez la devise de base de votre compte</p> <p><input type="checkbox"/> EUR <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/> CHF</p>	<p>2. Sélectionnez la plateforme. Vous pouvez changer chaque mois.</p> <p><input type="checkbox"/> NanoTrader Free – inclus versions web, tablette & smartphone. <input type="checkbox"/> NanoTrader Full – inclus versions web, tablette & smartphone. <input type="checkbox"/> Je choisis une autre plateforme de trading _____</p>
<p>3. Sélectionnez la commission. Vous pouvez changer.</p> <p><input type="checkbox"/> Compte Mini Une commission variable de seulement 0,007% sur les CFD sur indices, matières premières et obligations. Pas de commission minimum. Dépôt minimum de seulement € 500. <input type="checkbox"/> Compte Standard Une commission fixe de seulement € 3 par ordre sur les CFD sur indices, matières premières et obligations. Remises sur volume disponibles. Dépôt minimum de € 2.500.</p>	<p>4. Sélectionnez le modèle de coûts pour le Forex. Vous pouvez changer.</p> <p><input type="checkbox"/> Modèle basé sur le spread Zéro commission par ordre. Non disponible avec un compte Mini. <input type="checkbox"/> Modèle basé sur commission Payez une commission par ordre et obtenez un spread réduit.</p>
<p>5. Sélectionnez votre mot de passe</p>	
<p>_____</p> <p><u>Règles</u> : de 8 à 15 caractères, au moins 1 lettre majuscule, au moins 1 lettre minuscule, au moins 1 chiffre et au moins 1 symbole ou caractère spécial.</p> <p>Si vous ouvrez deux comptes ou plus, sélectionnez un mot de passe différent pour chaque compte.</p> <p>Conservez une copie de votre mot de passe avant d'envoyer votre demande d'ouverture de compte !</p>	

Les réglementations européennes nous imposent de vérifier si ces produits sont appropriés à votre trading. Merci de bien vouloir nous fournir autant d'informations que possible.

Indiquez votre expérience en trading pour ces instruments financiers :

	<u>Obligations</u>	<u>Actions</u>	<u>Warrants</u>	<u>Options</u>	<u>Futures</u>	<u>CFD-Forex</u>
Années de trading:	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Ordres/an:	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Ma taille moyenne d'ordres est:					_____ lot(s)	_____ lot(s)

Décrivez votre expérience en trading : _____

Avez-vous lu des livres ou des magazines sur le trading ? Oui – Spécifiez _____
 Non _____

Avez-vous participé à des séminaires de formation sur le trading ? Oui – Spécifiez _____
 Non _____

Êtes-vous bien entraîné sur la plateforme démo ? Oui – Spécifiez _____
 Non _____

Avez-vous participé à un forum sur le trading, à une salle de trading ou d'autres lieux de partage similaires ? Oui – Spécifiez _____
 Non _____

Merci de cocher la case correspondante.

Êtes-vous suffisamment préparé pour le trading que vous allez pratiquer ? Oui Non

Il n'est ni dans votre intérêt ni dans notre intérêt de vous vendre un produit que vous n'avez pas totalement compris. C'est pourquoi nous profitons de l'occasion pour énumérer ce que l'autorité européenne des marchés financiers considère être les caractéristiques principales de ce produit. Merci de cocher les cases correspondantes

Je comprends que le coût total des opérations peut être constitué d'une commission et/ou un spread et/ou un coût de financement. Oui Non

Je comprends que sur certains instruments l'exécution d'ordres est possible 24h/5jrs alors que sur d'autres instruments l'exécution d'ordres est limitée à des heures de marché spécifiques. Oui Non

Je comprends que le courtier peut unilatéralement décider de fermer une position ouverte s'il juge que le risque actuel de la position requiert cette décision. Oui Non

Je comprends qu'il est nécessaire que je prenne mon temps pour gérer mes placements. Oui Non

Si vous ouvrez ce compte sur la base de la recommandation de quelqu'un, merci de préciser son nom _____

Merci d'avoir complété cette demande d'ouverture de compte.

Je, soussigné, déclare que tous les renseignements que j'ai fournis dans la Demande d'ouverture de compte sont exacts et que j'ai lu, compris et que j'accepte sans condition les Conditions générales, en particulier les articles 1.2, 1.3, 1.12, 1.13, 1.14, 3.1, 4.4 et 4.5 et la Notice de risques. Ces documents m'ont été remis par WH SelfInvest. Je reconnais avoir eu la possibilité, à travers la page Clients du site web, d'imprimer les documents suivants : les règles de trading, la politique de conflits d'intérêts, la politique de meilleure exécution et la politique des avantages. Je déclare avoir lu ces documents et avoir compris leur contenu. Je reconnais que WH SelfInvest m'a suffisamment sensibilisé à tous les risques inhérents au trading ; que je peux gérer ces risques et que je suis tenu de les supporter.

Où avez-vous vu notre publicité ?	Titulaire	Co-titulaire <i>si applicable</i>
_____	<input checked="" type="checkbox"/> _____ / / _____ Signature Date	<input checked="" type="checkbox"/> _____ / / _____ Signature Date

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

1 INFORMATIONS GENERALES

1.1 Informations générales

1.1.a Présentation de WH SELFINVEST

Cette convention, qui peut être modifiée selon l'Art. 1.12, contient d'importantes informations concernant votre compte CFD-Forex et/ou Futures et/ou votre compte Interactive Brokers (I.E.) Limited que vous avez ouvert auprès de ou via WH Selfinvest France (« WH » ou « nous »), 58 rue de la Victoire, 75009 Paris. Cette convention contient toutes les conditions nécessaires que le client (« le client » ou « vous ») accepte en signant ces Conditions Générales - Convention, le formulaire de demande d'ouverture de compte et la notice de risques. WH est une succursale de WH Selfinvest S.A., rue du Puits Romain 33, L 8070 Bertrange, G.D. Luxembourg. WH dispose des licences de Courtier (Lic. Nr 42798), Commissionnaire (Lic. Nr 36399) et de Gérant de portefeuille (Lic. Nr 1806).

La succursale est soumise à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (283 route d'Arion, L-1150 Luxembourg, Luxembourg), à celle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, F-75436 Paris Cedex 09) ainsi qu'à celle de l'Autorité des Marchés Financiers (17 place de la Bourse, F-75082 Paris Cedex 02).

Pour les clients CFD-Forex, WH a désigné Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 route d'Esch, L 2953 Luxembourg comme banque dépositaire de ses comptes globaux sur lesquels sont conservés l'argent des clients de WH. Toutes ces institutions financières sont membres d'un organisme de protection des dépôts et de compensation des investisseurs. De plus, WH a désigné Stonex Financial Ltd., Moor House First Floor, 120 London Wall, London EC2Y 5ET, United Kingdom, comme fournisseur de services en relation avec les activités de trading CFD-Forex. Sur base de l'instruction du client, WH conclura les transactions pour compte du client mais au nom de WH.

Pour les clients Futures, WH a désigné Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 route d'Esch, L 2953 Luxembourg comme banque dépositaire de ses comptes globaux sur lesquels l'argent des clients de WH est reçu et détenu, à l'exception d'une proportion limitée, basée sur des exigences opérationnelles, qui est détenue auprès des membres compensateurs et des bourses de futures. De plus, WH a désigné Marex Financial, 155 Bishopsgate, London EC2M 3TQ, United Kingdom comme courtier exécuteur et compensateur. Toutes ces institutions financières sont membres de l'organisme de protection des dépôts et de compensation des investisseurs de leur juridiction.

Après approbation de votre demande d'ouverture de compte, WH agira en qualité de broker-dealer dans le cadre de la négociation selon vos instructions des ordres d'achat et de vente en relation avec des instruments financiers.

Pour le compte Interactive Brokers (I.E.) Limited (« IB »), 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2 D02 T380, Ireland, le service fourni par WH est limité à vous mettre en relation avec IB. WH facilitera l'ouverture d'un compte entièrement identifié par IB à votre nom et à votre risque.

Les clients peuvent obtenir des informations complémentaires sur les conditions générales sur demande.

1.1.b Obligations de WH SELFINVEST

WH ne fournit aucun conseil en matière d'investissement, de fiscalité et d'aide juridique concernant l'adéquation ou la rentabilité d'un titre ou d'un investissement spécifique.

Le courtier n'assure pas une activité de gestion ni de conseil mais a en effet pour seule obligation contractuelle d'accepter et de transmettre les ordres d'achat et de vente passés par le client.

En effet les ordres d'achat et de vente du client trouvent preneur en la personne d'autres intermédiaires qui exécutent de leur côté les ordres d'achat et de vente de leurs propres clients (« les tiers »). Par voie de conséquence, dans le cadre d'un contrat de courtage, vous êtes seuls créanciers ou débiteurs du tiers à l'exclusion de WH, ce qui explique que la propriété des titres vous est directement transférée par le tiers et que WH ne devient à aucun moment propriétaire des titres.

Par voie de conséquence, le risque de l'opération financière reste en définitive exclusivement à votre charge. La seule obligation du courtier consiste à mettre à votre disposition la plate-forme de transaction dont bénéficie WH en sa qualité de courtier, de façon à vous permettre d'acheter et de vendre des instruments financiers.

WH a donc pour seule obligation contractuelle d'exécuter les ordres d'achat et de vente. WH ne saurait donc être tenue pour responsable de l'éventuel débit interfacé vos comptes, WH n'ayant aucune espèce d'obligation de résultat quant aux opérations que vous passez.

De la même manière, WH n'a pas pour obligation de liquider votre compte lorsque celui-ci devient débiteur ; WH se réserve cette possibilité uniquement afin de préserver ses propres intérêts.

Le client reconnaît que dans l'hypothèse où ses positions n'auraient pas été liquidées alors qu'elles étaient débitrices, il ne pourra se prévaloir de cette situation pour prétendre que WH a engagé de quelque manière que ce soit sa responsabilité dans cette situation ; en effet, ainsi qu'il a été indiqué, la liquidation des positions du client est une faculté discrétionnaire pour WH, mais en aucun cas une obligation pour celle-ci.

En particulier si, notamment, du fait des décalages horaires, des heures d'ouverture de WH, voire des fins de semaine ou des jours fériés, le compte du client accusait un solde débiteur, le client qui est entièrement responsable de ses opérations et de la surveillance de l'état de son compte ne pourra en aucun cas adresser un quelconque reproche à WH qui n'est nullement tenue à avertir ou informer le client de quelques informations que ce soit, puisque par définition WH n'a aucune obligation de conseil ou d'information à sa charge. WH n'est en effet nullement rémunéré au titre d'information ou de conseil qu'elle pourrait donner, le client reconnaissant par définition maîtriser parfaitement les instruments de négociation et les conditions d'utilisation de la plate-forme.

Toute opinion qui pourrait être exprimée concernant la gestion des avoirs, sera formulée à titre gracieux et sans engagement de la part de WH, uniquement à l'usage du client et vu les capacités de WH, et ne vaudra nullement conseil de celle-ci. Les clients doivent toujours vérifier l'exactitude de ces informations. Si vous désirez obtenir des conseils en matière d'investissement par rapport à votre compte, vous acceptez de consulter un professionnel et de ne pas tenir WH, ses dirigeants, ses employés, ses agents, ses succursales ou ses filiales responsables de toute décision d'investissement que vous avez prise. WH n'est nullement tenu de vous prévenir si vous perdez des sommes d'argent excessives sur votre compte.

1.2 Obligation de diligence du client

Avant de placer des ordres sur la plateforme de trading ou via téléphone, vous confirmez que :

(a) vous avez une bonne connaissance pratique de toutes les règles, réglementations, réglementations et pratiques des marchés financiers;

(b) vous avez une bonne connaissance des techniques de trading actif;

(c) vous aurez lu attentivement tous les manuels et guides fournis par WH sur ses sites web – incluant, sans s'y limiter, aux règles de trading, la charte de confidentialité, la politique de conflits d'intérêts, la politique de meilleure exécution, les avantages et le guide sur les relevés de comptes – et vous lirez immédiatement toute mise à jour disponible;

(d) vous vous serez entraîné sur la plateforme choisie jusqu'à acquérir un bon niveau de connaissance et de maîtrise de toutes ses fonctionnalités;

(e) vous comprenez et aurez acquis une connaissance de l'utilisation et de la combinaison d'au moins les types d'ordre disponibles les plus courant (ordres marché, limite et stop);

(f) vous vous êtes familiarisé et comprenez que toutes les caractéristiques des contrats, telles que la taille, la marge requise, la taille d'un pas de cotation, la valeur d'un pas de cotation, la valeur d'un point, l'écart des cours, les heures de trading, la date d'échéance, etc;

(g) vous avez appris à lire et à comprendre correctement toutes les informations fournies sur votre relevé de compte;

(h) vous avez à disposition du matériel, des logiciels informatiques et une connexion qui satisfont ou excèdent les besoins prescrits par WH;

(i) vous avez acquis une bonne compréhension de l'utilisation de l'effet de levier et du système des marges.

Vous comprenez et acceptez que tous les manuels, guides, documents d'information, notices de risque et règlements des bourses ne seront pas toujours disponibles dans votre langue natale. Si pour cette raison, vous ne comprenez pas certains points, vous confirmez que vous cherchez l'aide du support

desk de WH en vue de clarifier tous les points peu clairs avant le placement d'ordres.

Vous comprenez que des parties tierces tels que des entrepreneurs indépendants, des analystes, d'autres clients et formateurs qui fournissent des avis et des suggestions ne sont pas autorisés à parler ou à agir au nom de WH. Si vous décidez d'agir sur base d'avis ou de suggestions fournies par ces parties tierces, vous ne pouvez tenir WH responsable de toutes pertes que vous pourriez subir.

1.3 Cordialité

Le support desk de WH répond à toutes les requêtes des clients avec le degré d'urgence nécessaire et le niveau d'attention approprié, compte tenu des informations qui sont données par le client. Les membres de notre desk sont compétents, polis et toujours professionnels dans leurs relations avec nos clients. WH attend de la part de ses clients qu'ils appliquent le même niveau de professionnalisme et de politesse dans leurs échanges avec notre firme. Toute forme de communication (téléphone, fax, email, etc.) qui ne satisfait pas le standard ci-dessus ne recevra PAS d'attention de la part de nos employés. Ceci inclut, sans être limitatif, les échanges contenant des remarques racistes, sexistes et insultantes, un langage obscène, des propos impolis, des sarcasmes inappropriés et toutes autres formes de sous entendus et de propos de mauvaise foi.

1.4 Responsabilité du client concernant certains instruments

Certains titres confèrent parfois à leur détenteur des droits précieux, qui peuvent expirer si le détenteur n'agit pas. Ces titres sont notamment les suivants (liste non exhaustive): les options, les contrats futures et les produits dérivés dont le titre sous-jacent fait l'objet d'une offre de règlement ou d'une offre d'échange. Vous reconnaissez qu'il est de votre devoir de prendre connaissance des droits et des conditions liés à tous les titres négociés sur votre compte ainsi que les titres en position nette acheteuse sur votre compte. Nous ne sommes en aucun cas obligés de vous notifier les expirations prochaines ou les dates d'exercice ou de remboursement, ni d'agir en votre nom sans instruction spécifique de votre part, sauf dans les cas imposés légalement et par les règlements édictés par les organismes de réglementation. Si nous détenons sur votre compte des titres assignables en partie par un système de tirage au sort, vous acceptez de participer à un tirage au sort impartial des titres assignés conformément aux règles et usages de la bourse ou du marché pertinent.

WH ne reporte pas automatiquement les positions sur les CFD sur futures.

1.5 Succession du client

Vous acceptez que cette convention et toutes les conditions y relatives soient contraignantes pour vos héritiers, exécuteurs, administrateurs ou représentants personnels.

1.6 Transferts

Vous reconnaissez que cette convention entrera en vigueur au profit de WH, ses successeurs et ayants droit. WH peut transférer ses droits et obligations aux termes de la présente convention à l'une de ses filiales, à toute société associée ou à toute autre personne morale de son choix, par simple information adressée au client. Le client accepte à l'avance toute cession que pourrait effectuer WH de son contrat à l'intention des personnes susmentionnées.

1.7 Compte-joint

WH permet d'ouvrir des comptes-joints. Un compte-joint est un compte collectif avec solidarité active et passive ouvert entre deux personnes, appelées co-titulaires.

Tous paiements, règlements, ordres, faits ou transmis par WH sur la demande de l'un des co-titulaires libèrent WH à l'égard des autres co-titulaires (ou de leurs ayants droit). Chaque co-titulaire, agissant seul et sans en aviser aucun autre co-titulaire, a l'autorité nécessaire pour traiter avec nous pleinement et entièrement. Nous suivrons les instructions de n'importe quel co-titulaire et il ne peut être attendu de nous que nous déterminions le but ou l'origine d'une instruction reçue d'un co-titulaire.

Cependant nous n'exécuterons des transferts sortants d'argent ou d'avoirs qu'à la condition que tous les co-titulaires du compte signent les instructions de transfert. WH a aussi le droit dans tous les autres cas, si nécessaire, d'exiger des instructions écrites de tous les co-titulaires du compte. Tout avis envoyé à un titulaire sera considéré comme ayant été signifié à l'ensemble des titulaires du compte.

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

Si le compte-joint vient à être débiteur, pour quelque cause que ce soit, les co-titulaires sont solidairement et indivisément tenus entre eux vis-à-vis de WH de la totalité du solde débiteur en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires. WH peut demander le paiement de la totalité de la dette à un seul des co-titulaires.

Dans le cas d'une saisie par une instance officielle ou tout autre créancier tiers, WH considérera que tous les avoirs appartiennent aux co-titulaires à parts égales. WH ne doit pas s'informer et ne s'informer pas d'éventuels accords individuels entre les co-titulaires.

Chacun des co-titulaires pourra, à tout moment, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, dénoncer la convention de compte joint. En cas de dénonciation par l'un des co-titulaires, le compte est transformé en compte indivis. Les titulaires doivent donner par lettre des instructions conjointes quant à la destination à donner aux instruments financiers et aux espèces figurant sur le compte.

En cas de décès de l'un des co-titulaires, la solidarité en vertu de laquelle chaque co-titulaire est tenu de la totalité de la dette se poursuit entre le co-titulaire survivant et les héritiers du défunt, à concurrence du solde débiteur du compte à la date du décès y compris les opérations en cours. L'indivisibilité de la dette est établie entre ces héritiers. Le décès d'un co-titulaire entraîne le blocage du compte-joint à compter de la réception de la notification du décès. Le décès doit être notifié par lettre avec accusé de réception accompagnée du certificat de décès.

Lorsque les deux co-titulaires entendent clôturer leur compte joint, leur demande de clôture devra être effectuée conjointement.

1.8 Incidents de fonctionnement de compte

Les oppositions, saisies-attribution ou conservatoires, les avis à tiers débiteurs pratiqués à l'encontre de l'un des titulaires d'un compte joint ou indivis seront exécutés sur la totalité des avoirs figurant au compte. Il appartient aux co-titulaires du chef de laquelle la créance cause de la saisie n'est pas imputable d'obtenir la mainlevée totale ou partielle de cette dernière en établissant leurs droits.

Saisie attribution, saisie conservatoire : Lorsqu'une saisie lui est signifiée, WH est tenue de déclarer et de bloquer le solde disponible du ou des comptes ouverts dans ses livres au nom du client, même si ce solde est supérieur au montant de la saisie. Les sommes bloquées peuvent être affectées à l'avantage ou au préjudice du saisissant, pendant un délai de quinze jours. WH ne procède au paiement des sommes saisies que sur présentation d'un certificat de non contestation ou sur déclaration du client qu'il ne conteste pas la saisie.

Avis à tiers détenteur, opposition administrative : Ces deux procédures sont utilisées par le Trésor Public pour le recouvrement de ses créances : impôts, taxes, amendes. Elles ont pour effet de bloquer le solde disponible du ou des comptes du client à concurrence des sommes signifiées par le Trésor Public. A l'expiration d'un délai (15 jours pour l'Opposition Administrative, 1 mois pour l'A.T.D. des Douanes, 2 mois pour l'A.T.D. des impôts) WH est tenue de verser au Trésor la somme réclamée.

Ces diverses procédures engagées à l'initiative du créancier, et auxquelles la loi fait obligation à WH de se conformer, peuvent donner lieu à la perception de frais forfaitaires débités au(x) compte(s) du client.

Sur demande du client, WH laissera à sa disposition, dans les conditions et selon les modalités définies par les articles 44 et suivants du décret n° 92 - 755 du 31 juillet 1992, la part insaisissable des rémunérations versées sur son compte, déduction faite des débits intervenus depuis le jour du dernier versement. Il ne peut être présenté qu'une seule demande pour une même saisie et pour un seul compte, y compris en cas de pluralité de comptes. Tout abus éventuel (demande déposée auprès de plusieurs établissements bancaires par exemple) expose le titulaire à des sanctions civiles et/ou pénales.

1.9 Sort de la convention en cas de décès

Les sommes détenues sur le compte par WH seront bloquées dès l'annonce du décès. En cas de décès du client, la clôture du compte interviendra, en principe, de plein droit sans préavis. S'agissant des instruments financiers, ceux-ci sont liquidés par WH s'ils représentent une position ouverte sur les marchés dérivés (et produits assimilés tels que futures, options, CFD et forex) ou si un risque de débit lors de la liquidation existe. Les autres instruments financiers sont conservés par WH dans l'attente des instructions des ayants

droit (sur présentation des pièces de dévolution successorale requises) ou du notaire chargé du règlement de la succession.

1.10 Accord complet et divisibilité

Les présentes Conditions Générales constituent la totalité de l'accord conclu entre nous. Le fait que l'une des dispositions de l'accord soit considérée comme non valable, frappée de nullité ou inapplicable pour des motifs légaux, réglementaires, administratifs ou judiciaires n'affectera en rien la validité des autres dispositions du présent accord.

1.11 Modifications

Les Conditions Générales et les tarifs peuvent être modifiés par WH. Le client sera notifié d'éventuelles modifications via le site web ou par un autre canal. Les dernières versions des Conditions Générales et des tarifs sont toujours disponibles sur notre site web ou sur simple demande. A moins d'être spécifié différemment, toutes les modifications sont applicables immédiatement après leur publication. En l'absence de réaction écrite dans les 10 jours de la part du client, les modifications seront considérées comme acceptées. L'usage des services de WH, en particulier la réalisation de transactions après réception des modifications, sera considérée comme une acceptation sans réserve des modifications.

Les tarifs relatifs aux services que WH fournit aux clients seront débités directement du compte client. En cas de requête spéciale de la part du client ou si WH encourt des frais extraordinaires, dans le cadre de la gestion du compte client (ex.: taxe sur la valeur ajoutée, droit de timbre ou autres droits applicables aux transactions), WH facturera ces coûts. Le client s'engage à prendre connaissance des tarifs avant d'utiliser un service. Le tarif applicable est celui en vigueur le jour où le service est fourni.

Les soldes positifs ne percevront aucun intérêt, sauf indication contraire. En cas de taux d'intérêt négatifs, un intérêt peut être chargé sur les soldes créditeurs. Un intérêt peut être chargé sur les soldes débiteurs. Les taux d'intérêt sont fonction des taux d'intérêt du marché plus ou moins un pourcentage. Les taux d'intérêt du marché évoluent continuellement. Le taux d'intérêt applicable est disponible à travers le service électronique ou également sur demande.

1.12 Approbation de la convention

La présente convention n'entrera en vigueur qu'après approbation de notre part. Nous nous réservons le droit de refuser votre demande d'ouverture de compte sans devoir vous fournir de raisons. L'ouverture de votre compte par WH est conditionnée par l'exactitude des informations que vous nous avez communiquées, en particulier celles concernant votre expérience du trading, votre revenu et votre patrimoine.

1.13 Loi informatique et libertés

Les informations recueillies à l'occasion des présentes et ultérieurement seront utilisées pour les nécessités de la gestion interne et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. A cette fin, WH pourra faire appel à des tiers, entre autres prestataires. Le client autorise expressément WH à communiquer auxdits tiers toute information le concernant.

Les informations recueillies pourront faire l'objet de prospection commerciale par WH, par des sociétés du groupe auquel appartient WH ou/et par ses partenaires. Le client pourra exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition à leur transmission à des tiers dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès de WH par simple demande écrite adressée à son adresse postale.

1.14 Secret professionnel

WH est tenu par le secret professionnel. Toutefois, ce secret peut être levé, dans tous les cas où la loi l'impose, notamment à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, ainsi qu'à celle du juge pénal. Le titulaire dispose, par ailleurs, de la faculté de relever lui-même WH de ce secret, en renonçant à cette protection en formulant une demande écrite en ce sens désignant le ou les bénéficiaires de la levée du secret.

1.15 Résiliation

Les deux parties se réservent le droit de résilier la convention par écrit à tout moment et pour quelque raison que ce soit. En l'absence de communication par un client d'instructions claires concernant le rapatriement d'un solde créditeur, WH déterminera lui-même et dans un délai raisonnable la façon de transférer le solde au client.

A la résiliation, vous demeurerez redevable de tout solde débiteur ou découvert enregistré sur votre compte.

1.16 Contentieux

Dans l'hypothèse où le client n'aurait pas couvert dans les 8 jours un solde débiteur sur son compte auprès de WH, celui-ci sera débiteur d'une clause pénale correspondant à 10% du solde débiteur de son compte.

Le client accepte d'ores et déjà, sans discussion possible, que WH, suite à une mise en demeure infructueuse, agisse en référé pour demander la condamnation du client à payer une provision représentant 85% du solde du compte débiteur.

Dans une telle hypothèse, le client reconnaît avoir été informé qu'il sera réclamé à son encontre, pour frais de procédure, une indemnité minimale de 750€ au titre de l'indemnité de procédure et reconnaît, dans une telle éventualité, qu'il admet déjà à l'avance le bien fondé de la mise en compte de cette indemnité du montant sus indiqué.

1.17 Plaintes

Une plainte doit être détaillée et peut être soumise par écrit par fax ou courrier à l'attention de la direction de WH. WH confirmera la réception de la plainte dans les dix jours ouvrables et pourrait vous demander des informations jugées nécessaires pour formuler la réponse. Vous recevrez une réponse dans les quatre semaines après confirmation de la réception de votre plainte, à la condition que vous ayez fourni toutes les informations requises par WH. Au cas où vous ne considérez pas la réponse reçue comme satisfaisante, le client est informé qu'il peut demander une médiation auprès de l'A.M.F. dont les détails peuvent être trouvés sur www.amf-france.org.

1.18 Lois applicables

Le présent accord est régi par les lois du Grand Duché de Luxembourg. Vous vous soumettez irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux du Grand Duché de Luxembourg. Nous nous réservons néanmoins le droit d'interester une action contre vous devant les tribunaux de n'importe quel pays, si nous estimons que cela s'impose.

1.19 Taxes

Le client reconnaît qu'il est de sa seule responsabilité de se conformer à la législation en vigueur dans son pays de résidence ou dans d'autres juridictions fiscales. Toute obligation fiscale ou autre résultant de l'utilisation des services électroniques de WH est de la seule responsabilité du client. WH fournira chaque année à ses clients soumis à la fiscalité française un Imprimé Fiscal Unique (IFU). En application de la réglementation, un double de ce document est adressé à l'Administration Fiscale.

2 COMPTE, SERVICES

2.1 Information fournie par le client

Vous garantissez que toutes les informations fournies dans votre demande d'ouverture de compte sont exactes et que, mis à part le(s) titulaire(s) du compte, personne d'autre ne possède d'intérêt sur le compte. Vous acceptez de fournir à la demande de WH des documents pouvant confirmer la valeur de votre patrimoine et de votre solvabilité.

Les signataires déclarent aussi que les fonds transférés sur leur compte ont été légalement obtenus et ont été déclarés comme requis par les réglementations fiscales auxquelles vous êtes soumis et que le compte n'est pas utilisé à des fins de blanchiment d'argent.

Vous déclarez que vous ne détenez pas la nationalité américaine et que vous n'êtes pas assujéti à l'impôt sur les revenus aux Etats-Unis.

Vous acceptez de notifier WH par écrit dans un délai de 30 jours de toute modification des informations fournies sur la demande d'ouverture de compte, incluant, sans être exhaustif, nom, adresse, adresse email et numéro de téléphone. Les clients société communiqueront, de plus, endéans les trente jours tout changement des bénéficiaires effectifs et tout changement dans la liste des signatures autorisées. Toutes les pertes résultantes de l'absence de communication à WH en temps opportun du changement des informations que vous avez fournies sont de votre seule responsabilité.

Vous devez transmettre, de votre propre initiative, à WH une nouvelle copie de votre carte d'identité ou passeport lorsque la carte d'identité ou le passeport que WH a dans ses dossiers n'est plus valide.

2.2 Traitement des données

WH conservera et traitera les renseignements que vous fournissez selon les méthodes qui sont conformes au Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE. Les données peuvent ou doivent être stockées et traitées et

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

les bases juridiques pour ce faire sont fournies et définies comme suit : consentement exprès pour un but spécifique, satisfaisant à des obligations contractuelles, satisfaisant à des obligations légales, protéger des intérêts vitaux, l'exécution d'une tâche d'intérêt général et le traitement nécessaire aux intérêts légitimes de WH ou les intérêts légitimes d'un tiers, sauf dans le cas où il y aurait une bonne raison de protéger les données personnelles du client qui viendrait contrecarrer ces intérêts légitimes. Les individus ont des droits spécifiques liés au traitement des données. Vos droits incluent le droit à l'accès et le droit à la rectification. La charte de confidentialité de WH fournit tous les détails liés au traitement des données et à la façon dont vous pouvez exercer vos droits.

Vous nous autorisez et nous instruez expressément de fournir certaines données personnelles aux services financiers concernés, tels que les banques dépositaires, les partenaires exécutants, les bourses à leur demande. Citons par exemple la preuve de votre statut d'utilisateur non-professionnel des données de marché, vous permettant de bénéficier des données de marché en temps réel à des tarifs très réduits, ou la communication sur des positions ouvertes sur contrats à terme (futures), conformément aux exigences de transparence du marché. Tandis que certaines de ces parties sont localisées dans l'UE et devraient par conséquent se conformer au RGPD, d'autres sont localisées en dehors de l'UE et ne se conforment par conséquent pas toujours au RGPD. En exécutant des ordres sur des instruments négociés sur des marchés hors UE ou sur des instruments ayant des valeurs sous-jacentes qui se négocient sur des marchés hors UE, vous nous autorisez et nous instruez expressément à fournir sur demande certaines données personnelles à des parties au sein de l'UE et hors UE.

2.3 Compte IB entièrement identifié (« fully disclosed »)

WH ne fournit pas de services ni d'activités d'investissement en relation avec votre compte IB entièrement identifié. Les services qui vous sont fournis par WH en relation avec votre compte IB entièrement identifié sont limités à fournir de l'information générale concernant les instruments et leur administration, à organiser des webinaires et séminaires et à fournir des informations sur les marchés.

WH ne contrôle pas, ni ne supervise en aucune manière, les actions prises par IB ou tout autre partie tierce nommée par IB pour vous fournir des services. Vous reconnaissez sans aucune condition que WH ne peut être tenue responsable pour toutes les actions prises et erreurs et fautes réalisées par IB pour les parties tierces nommées par IB. WH ne peut pas et ne vérifie pas si IB opère en accord avec les lois, les règles et réglementations applicables.

2.4 Spécimen de signature

La signature du client sur le document d'identification fourni sera utilisée par WH comme spécimen. WH peut décider de se fier uniquement à ce(s) spécimen(s). Ceci s'applique aussi aux sociétés et autres entités légales. WH ne peut nullement être tenu responsable de tout usage frauduleux de la signature du client, que cette signature soit authentique ou falsifiée. Si WH exécute des transactions ou des transferts sans avoir détecté d'usage frauduleux de la signature, WH sera déchargé de son obligation de rembourser les avoirs au client ou les pertes résultant de ces transactions ou transferts, ceci sauf en cas de négligence flagrante.

2.5 Alimentation et transferts

Conformément aux règles en vigueur concernant la lutte contre le blanchiment d'argent, WH n'acceptera de recevoir des fonds que si le nom et/ou le numéro de compte du bénéficiaire des fonds sont clairement identifiables sur l'avis de transfert reçu par la banque dépositaire. En conséquence, WH rejettera systématiquement tout transfert d'argent si cette information est manquante, incomplète ou si WH ne reconnaît pas le donneur d'ordre.

Concernant les retraits, seuls les transferts effectués sur un compte au nom du client seront acceptés. Aucun autre moyen de retrait n'est possible en dehors du transfert bancaire.

Vous comprenez et acceptez (a) que WH n'est pas responsable des retards occasionnés lors des transferts interbancaires, (b) qu'il est de votre responsabilité de contacter votre banque pour vérifier le statut de votre transfert au cas où vous ne seriez pas notifié par WH de l'arrivée de votre transfert, (c) qu'il est de votre obligation de vérifier avec attention que votre banque a mentionné votre nom et/ou numéro de compte dans la communication du transfert. Les transferts interbancaires dans la même devise que la devise de base du client prendront un maximum de trois jours ouvrables avant que les fonds ne soient disponibles pour le

placement d'ordres. Les transferts interbancaires envoyés dans une devise différente que la devise de base du client peuvent requérir un temps de conversion additionnel de maximum quatre jours ouvrables.

En relation avec un compte entièrement identifié par IB, l'alimentation et le retrait est effectué directement entre vous et IB suivant les politiques, procédures et exigences d'IB.

2.6 Services fournis

Le site web de WH détaille tous les produits et services offerts par WH. Il peut arriver que ces produits et services soient annulés, remplacés ou modifiés éventuellement sans notification préalable. La notification peut être faite via plusieurs canaux de communication, y compris, sans être exhaustif, une mise à jour du site web. Les clients ayant des positions ouvertes seront, si nécessaire, informés au préalable afin qu'ils puissent décider des dispositions à prendre. L'information préalable peut être limitée ou impossible de par des circonstances dues à des développements géopolitiques, des décisions d'une autorité publique ou privée tierce ou tout autre cas de force majeure.

2.7 Communication

Toutes les communications seront envoyées à l'adresse (électronique) que le client a fournie sur la demande d'ouverture de compte ou sera insérée dans la plateforme de trading. Toutes les communications envoyées au client que ce soit par lettre, courrier, électronique, fax ou via un tout autre canal seront considérées comme vous ayant été personnellement remises, indépendamment du fait que vous ayez effectivement reçue la communication ou non.

Les conversations téléphoniques entre le client et WH peuvent être enregistrées. Vous confirmez votre accord avec ces enregistrements et comprenez que ces enregistrements peuvent être utilisés comme preuve. Ces enregistrements appartiennent à WH et seront effacés après un délai acceptable.

Le client peut communiquer avec WH en français, néerlandais, allemand et anglais par e-mail, fax, lettre ou téléphone.

WH ne sera pas considéré avoir reçu une instruction ou une communication avant que le département concerné au sein de WH a la connaissance effective de l'instruction ou communication.

2.8 Relevé de compte

A moins d'un accord spécifique, WH n'enverra aucun relevé de compte ou confirmation d'ordre en papier par poste. Tous les relevés de compte, incluant l'historique du compte, son solde actuel, les confirmations d'ordre et l'historique des connexions, sont directement accessibles sur la plate-forme de trading.

Pour les comptes futures, WH enverra par messagerie électronique chaque matin un relevé de compte détaillant les commissions, les ordres, les positions et soldes à la clôture de la dernière journée de trading. Le client est d'accord de vérifier systématiquement toutes les informations contenues dans le relevé de compte. Si le client estime que le relevé n'enregistre pas correctement tous les ordres et positions, le client doit immédiatement contacter WH par téléphone ou e-mail. Si le client ne pose pas de question dans les 24 heures, l'information sera considérée correcte.

2.9 Abonnements

Les abonnements, s'il y en a, seront débités directement du compte du client. Les abonnements sont dus sur une base mensuelle au début du mois. Un rabais au pro rata du mois utilisé n'est pas possible.

Les abonnements sont activés automatiquement dès que le compte est alimenté. L'utilisateur qui souhaite activer son abonnement plus tard, par exemple au premier jour du mois suivant, doit le mentionner par écrit à WH (email, fax, lettre) avant que le compte ne soit alimenté.

Vous pouvez à tout moment annuler ou interrompre votre abonnement. L'annulation ou l'interruption de l'abonnement doit être réalisé par écrit (lettre, fax ou e-mail). L'instruction écrite doit être reçue par WH au plus tard le 25 du mois en cours. En cas de non-réception d'une telle instruction écrite avant la date spécifiée, une souscription sera automatiquement renouvelée chaque mois pour un mois suivant.

3 ORDRES, MARGES, LIQUIDATION

Pour les besoins de cette convention, cette section ne s'applique pas aux comptes IB entièrement identifiés. Ces comptes sont gouvernés par la convention client d'IB et les politiques et procédures y relatives applicables.

3.1 Ordres

Avant qu'un compte ne puisse être activé pour la passation d'ordres, WH exige que le compte soit crédité avec un dépôt minimum. Pour sa propre protection, WH peut restreindre la capacité du client à prélever des fonds du compte.

Afin de se protéger contre les risques de crédit, WH peut refuser unilatéralement et éventuellement sans notification préalable d'exécuter, entièrement ou partiellement, des ordres ou instructions. Lorsqu'un refus est exprimé, WH expliquera normalement les raisons au client.

WH peut refuser unilatéralement et éventuellement sans notification d'accepter ou d'exécuter tous les ordres qui semblent perturber les marchés financiers, soit d'une taille, d'un type ou d'un risque de crédit inhabituel ou excède les limites généralement autorisées par WH.

WH peut décider unilatéralement et éventuellement sans notification préalable d'imposer des restrictions sur votre compte. De telles restrictions incluent, mais ne sont pas limitées, des changements au niveau des marges, des limites, de la taille des ordres, de la taille des positions et du nombre de comptes.

Vous reconnaissez que les ordres et, particulièrement mais pas exclusivement, les ordres au prix du marché, ne peuvent pas toujours être annulés étant donné qu'ils sont soumis à une exécution immédiate et que l'ordre peut avoir été exécuté avant que la réception de l'annulation ne soit reçue et traitée par WH, un partenaire ou la bourse selon les circonstances. Si un ordre ne peut être annulé que partiellement, le client est tenu responsable pour la partie exécutée de l'ordre.

La procédure d'exécution des ordres est réalisée en accord avec la politique de meilleure exécution de WH. Les étapes finales dans la procédure, l'exécution et l'obtention d'un prix pour l'ordre, sont réalisées par l'exécuteur applicable nommé par WH et selon la politique de meilleure exécution de l'exécuteur. En transmettant un ordre à WH, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté la politique de meilleure exécution qui peut être trouvée sur le site web de WH.

WH, un partenaire ou une bourse ne sont pas sensés avoir reçu un ordre du client jusqu'à ce que cet ordre apparaisse sur la plateforme de trading du client portant son numéro d'ordre unique.

Toutes les transactions seront soumises aux règles, réglementations, coutumes et usages en vigueur (a) des bourses ou marchés sur lesquels elles sont directement ou indirectement exécutées et (b) des chambres de compensation et autres organismes d'autorégulation qui interviennent dans la transaction. Toutes les transactions sont aussi soumises aux lois, règles et réglementations nationales et internationales applicables.

Vous acceptez de supporter toutes les pertes provenant d'une possible mauvaise compréhension résultant de l'absence d'instructions écrites lisibles et compréhensibles sans ambiguïté.

Vous reconnaissez que WH se réserve le droit de refuser ou d'annuler, unilatéralement et éventuellement sans notification, des ordres qu'elle qu'en soit la raison. Ce droit concerne tous les ordres, y compris, sans y être limité, les ordres qui ont été acceptés et identifiés avec leur numéro d'ordre unique.

3.2 Marges

Le système des marges est décrit dans le document « Règles de Trading » accessible sur le site web de WH.

Afin d'ouvrir une position sur marge, le client doit avoir la marge initiale requise sur son compte. La marge initiale varie d'un instrument financier à un autre instrument financier et peut être consultée dans les grilles de produits sur le site web de WH. WH se réserve le droit de changer unilatéralement et éventuellement sans notification préalable les marges requises. Le client est immédiatement tenu par tous les changements d'exigences de marge.

Pour maintenir une position ouverte, le solde du compte doit à tout moment être au moins égal à la marge requise. Le solde de tous les autres comptes que vous pourriez détenir n'est pas pris en compte. WH se réserve le droit, unilatéralement et éventuellement sans avertissement préalable, de liquider des positions au prix du marché au cas où (a) le compte ne satisfait plus les marges requises par la loi, WH, un partenaire ou une banque dépositaire, (b) le compte risque d'accuser un solde négatif et (c) des problèmes techniques imprévisibles empêchent l'exécution d'un programme organisé de gestion des risques sur les positions ouvertes. La décision de liquider

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

une ou plusieurs positions au cours du marché ne peut en aucun cas donner lieu à des responsabilités pour WH en relation avec des pertes subies, des pertes d'opportunité ou d'autres types de conséquences néfastes perçues ou réelles.

Le client s'engage à immédiatement informer WH s'il constate que sa plate-forme le laisse placer des ordres plus importants que ne l'autorise le système de marges de WH. Le client s'engage à ne pas profiter d'une telle situation en plaçant des ordres plus grands que ne l'autorise le système de marge de WH.

Ainsi qu'indiqué plus haut, WH ne contracte à votre égard aucune obligation de conseil ou d'information ; vous êtes donc seuls responsables de la tenue de votre compte et du débit pouvant affecter celui-ci, ainsi que de la surveillance des ordres passés par vous.

Certains investisseurs pensent que leur courtier doit les contacter avant qu'un appel de marge prenne effet et que les positions sur le compte puissent être liquidées sur le compte. Ce n'est pas le cas. La plupart des courtiers chercheront à informer leurs clients mais ils ne sont pas obligés de le faire. Même si votre courtier vous a contacté vous spécifiant la date ou l'heure à laquelle l'appel de marge devra être couvert, le courtier peut toujours, dicté par les circonstances de marché et à sa propre discrétion, liquider les positions sans notification préalable.

Le client ne peut pas choisir quelles positions seront liquidées pour couvrir l'appel de marge. Ce choix est effectué par WH, un partenaire ou la banque dépositaire.

Le droit de liquider, unilatéralement et éventuellement sans notification préalable, des positions ouvertes afin de remettre le compte à l'intérieur des marges prévues ne peut être interprété comme une obligation de WH de le faire. Toutes les liquidations sont réalisées au prix du marché en vigueur et seulement dans la mesure du possible. WH ne peut pas et ne garantit pas que les liquidations pourront être réalisées sans générer des soldes négatifs.

Les instruments financiers qui fonctionnent sur base d'un levier peuvent aboutir à un solde négatif sur votre compte. Vous êtes légalement responsable de couvrir entièrement tout solde négatif sur votre compte. Des soldes négatifs doivent être couverts sans exception endéans cinq jours ouvrables.

Le recouvrement d'un solde négatif s'effectue conformément à la loi régissant cette procédure.

Toute protection relative au solde négatif imposée par la loi ou par les autorités de surveillance compétentes est appliquée aux clients non professionnels.

3.3 Supervision

Vous acceptez de notifier immédiatement à WH toute contestation soit sur votre compte, votre plateforme de trading, vos relevés de compte ou toute autre forme de rapport, tout élément sortant de l'ordinaire, sans tenir compte que l'élément soit en votre faveur ou non. Ces éléments comprennent, sans être exhaustif, des positions erronées et des ordres erronés, dupliqués ou manquants.

Vous êtes obligé de vérifier personnellement tout rapport ou relevés liés aux ordres dans un délai maximum de 24 heures après le placement de l'ordre.

Vous êtes obligé d'informer WH sans délai au cas ou de l'information que vous attendiez (p.ex. confirmation d'ordre, relevé de compte ...) n'arrive pas. Vous êtes obligé de notifier à WH toutes autres irrégularités dans les 24 heures après réception de l'information. Un relevé de compte est considéré comme reçu dès qu'il est mis à votre disposition. Sans avis contraire à WH dans les 24 heures, tous les rapports et relevés sont considérés comme étant accepté sans condition par le client. Si vous notifiez WH endéans la limite spécifiée et si WH est responsable de la divergence, votre compte sera crédité ou débité pour le montant total de la divergence.

Les divergences seront corrigées par WH. Vous comprenez et acceptez de ne pas placer d'ordre ou d'intervenir de quelle que manière que ce soit avant d'avoir contacté le support desk de WH et avant d'avoir convenu d'un plan d'action avec un membre du support desk. Si vous intervenez avant ou sans accord avec ce plan d'action, vous êtes tenu pour seul et entièrement responsable pour toutes les pertes et dommages directs et indirects.

Dans tous les cas où WH est considéré comme responsable, notre responsabilité sera limitée aux pertes qui résultent directement de l'erreur de WH. En aucun cas, WH ne peut être tenu responsable pour les dommages indirects, pertes de revenus ou préjudices à la réputation. WH ne compensera

jamais les clients pour ne pas avoir été capable de réaliser un profit ou d'éviter une perte.

Vous autorisez WH à corriger, sans notification ou accord préalable, d'éventuelles erreurs sur votre compte, incluant, sans être exhaustif, des doubles comptabilisations.

3.4 Nantissement et liquidation

Toutes les liquidités, instruments financiers et autres formes de propriétés détenues sur l'un de vos comptes WH, y compris les comptes sur lesquels vous détenez un intérêt, feront l'objet d'un droit de nantissement général pour le remboursement de toutes vos dettes et l'acquittement de vos autres obligations envers WH, de quelque manière que ce soit et indépendamment à ce que vous ayez ou non mis ces actifs en garantie. La levée des actifs garantis est précisée par les lois applicables. WH se réserve le droit de déterminer, à sa propre discrétion, quels instruments financiers et autre propriété doivent être vendus et/ou achetés en exécution du nantissement de WH.

Les circonstances conduisant à la liquidation d'un compte incluent, sans être exhaustif, au non paiement par le client de commissions dues, la non délivrance d'actions en bonne et due forme, le dépôt d'une requête de faillite du ou contre un client ou la mort d'un client. Le client est responsable de tous les coûts, commissions et pertes éventuelles résultant de toutes les actions prises par WH pour liquider le compte et pour annuler des ordres ouverts.

4 SERVICES ELECTRONIQUES

4.1 Fourniture de services électroniques

Aux fins de la présente convention, les services électroniques de WH sont définis comme étant tout produit électronique ou interactif, plateforme de trading ou service offert par WH permettant aux clients de WH de : (1) communiquer via WH ou tout fournisseur de services externe agréé, (2) obtenir des informations ou des cotations auprès de WH ou d'un fournisseur de services externe agréé, ou (3) d'envoyer des ordres via WH ou un fournisseur de service tiers autorisé, et (4) consulter les informations concernant les services et les comptes.

WH se réserve le droit d'étendre ses services électroniques avec de nouvelles fonctionnalités, d'annuler ou remplacer les fonctionnalités existantes et, si applicable, de remplacer un service par un autre.

WH n'a aucune obligation de dispenser des formations ou de l'assistance en relation avec votre utilisation des services électroniques de WH. Dans le cas où WH déciderait, à sa propre discrétion, d'offrir de telles formations ou de l'assistance, ces formations ou assistance vous seraient fournies à vos propres risques. WH ne serait pas tenu responsable de de pertes (in)directes résultantes (a) de la mauvaise utilisation de la plateforme de trading ou d'autres services électroniques, ou (b) d'un manque de connaissance de la part du client tel que requis par l'article « Obligation de diligence du client » de ces conditions générales.

Vous reconnaissez que le réseau internet ne constitue pas un moyen de communication sûr pour la transmission d'informations confidentielles. Vous reconnaissez également que WH ne peut pas être tenu responsable de tout retard éventuel dans la réception ou l'envoi d'informations via les canaux électroniques que vous avez choisi d'utiliser. Ces canaux incluent, sans être exhaustif, votre fournisseur de service Internet.

En dépit de tous les efforts et moyens investis par WH et ses partenaires pour la qualité et la continuité des services électroniques, il est possible que ces services deviennent indisponibles momentanément. Des parties substantielles de l'infrastructure technologique supportant les services électroniques de WH sont hors du contrôle de WH. Bien que WH s'efforce de notifier les clients préalablement de l'indisponibilité de tout service, cela ne peut être garanti. Vous comprenez et acceptez que l'utilisation des services électroniques est à vos propres risques et que vous ne tiendrez pas WH responsable pour tout type de perte.

Vous comprenez et acceptez que, en cas de survenance d'interruption d'un service, il se peut que vous ne soyez pas en mesure d'annuler un ordre ouvert, il se peut que vous ne soyez pas en mesure de déterminer si un ordre a été exécuté et il se peut que vous ne soyez pas en mesure de clôturer une position ouverte. Si possible, WH affichera des messages d'alerte sur la plateforme de trading et le client est tenu de prêter attention à ces messages d'alerte.

WH essaiera d'établir, dans la mesure du possible, le statut de chaque ordre en contactant la bourse ou d'autres parties

concernées. Les clients détenant des positions ouvertes peuvent contacter le support desk de WH par téléphone ou e-mail. Les clients qui ne détiennent pas de positions attendent jusqu'à ce que le service électronique soit de nouveau disponible.

4.2 Mots de passe et sécurité

Vous déclarez être le seul utilisateur autorisé du service électronique lié au compte. Vous êtes seul responsable pour la sécurité et l'utilisation de vos informations d'utilisateur, comprenant, sans être exhaustif, identifiant, mot de passe et numéro de compte. La communication de vos informations d'utilisateur à une partie tierce implique des risques significatifs. Vous n'êtes pas autorisé à communiquer vos informations d'utilisateur à une partie tierce. Vous restez responsable sans limitation et sans exception pour toutes les pertes subies sur votre compte en cas où vous communiquez vos informations d'utilisateur à une partie tierce.

Vous êtes seul et entièrement responsable pour toute activité, incluant les ordres, liés à l'usage fait de vos informations d'utilisateur par vous-même ou une partie tierce (non-justifiée). La seule exception est contenue à l'article 4.6. de ces conditions générales.

4.3 Données de marché

Les cotations et autres données de marché auxquelles vous pouvez accéder sont obtenues de services indépendants que WH considère comme fiables. Néanmoins, WH ne peut garantir l'exactitude de ces cotations et données. En conséquence, WH n'est pas tenu responsable pour toutes les pertes ou opportunités manquées résultant de votre utilisation des cotations et des données fournies.

Pour les instruments financiers échangés en dehors de la bourse, il est possible, dues aux conditions de marché, que la différence entre le prix de l'offre et de la demande augmente au-delà de la différence détaillée dans la grille des produits. Les conditions de marché peuvent aussi conduire à l'indisponibilité temporaire du prix de l'offre et de la demande.

Vous déclarez que toute information de marché, cotation ou autre contenu fourni par WH gratuitement ou contre paiement est exclusivement réservée à votre propre utilisation et ne peut pas être distribuée ou publiée sous quelque forme que ce soit à des tierces parties.

Les bourses vous fournissant des prix de marché en temps réel distinguent les utilisateurs professionnels et non-professionnels de leurs prix de marché. Les critères définissant un utilisateur non-professionnel peuvent varier légèrement d'une bourse à une autre et peuvent évoluer. Un utilisateur non-professionnel respecte les critères suivants :

- Vous n'êtes pas un membre d'une bourse
- Vous n'avez pas comme activité principale un objectif impliquant le trading
- Vous n'êtes pas enregistré comme trader professionnel ou conseiller en investissement auprès d'une bourse, d'un régulateur ou d'une association professionnelle
- Vous ne recueillez pas les prix de marché directement ou indirectement en faveur d'une institution financière
- Vous ne recueillez pas les prix afin de gérer les avoirs d'une tierce partie
- Vous recueillez les prix de marché uniquement pour une utilisation personnelle, non-commerciale, afin de gérer vos avoirs personnels.

Si vous êtes un utilisateur professionnel des données de marché ou si vous en devenez un, vous devez en informer WHS par écrit.

4.4 Pertes dues à des événements extraordinaires

WH ne peut être tenu responsable pour toute perte, de nature directe ou indirecte, due à des événements en dehors du contrôle de WH. De tels événements incluent, sans être exhaustif, les restrictions gouvernementales, les décisions judiciaires, les changements de règles et réglementation des bourses et des marchés, les guerres, les émeutes, les grèves, les incendies, les inondations, les catastrophes naturelles, les conflits sociaux, les pannes d'électricité, l'interruption des marchés ou des bourses, la volatilité extrême du marché, les volumes de négociation extrêmes; le vol (y compris interne); le mauvais fonctionnement ou l'interruption illégale de toute transmission ou communication des transactions ou des ordres, l'interruption des lignes de communication, toute panne informatique et tout problème, interruption lié au matériel informatique et faillite de parties tierces telles que les bourses, exécuteurs et banques dépositaires. WH ne peut être tenu

CONDITIONS GENERALES - CONVENTION

FR / GTC / ALLPROD / FR / 01.12.2025

responsable pour toute perte totale ou partielle de l'argent ou d'instruments déposés et la perte potentielle de revenus qui en dérivent, quel que soit l'incident survenant auprès de ces exécuteurs et dépositaires.

4.5 Suspension ou annulation

Si le client ne respecte pas les dispositions des Conditions Générales ou si WH l'estime nécessaire à sa protection, WH peut décider de suspendre ou d'annuler, unilatéralement et éventuellement sans notification préalable, l'accès du client aux services électroniques. WH informera le client dès que possible par écrit (e-mail, fax ou lettre) de la suspension ou de l'annulation. Dès réception de cette notification, le client s'abstiendra d'essayer d'utiliser les services électroniques. L'usage des services électroniques peut être repris seulement après réception de l'autorisation écrite de WH. Le client utilisant ou essayant d'utiliser les services électroniques pour tout autre usage que les fins prévues (y compris, sans limitation, en truquant, piratant, modifiant ou corrompant de quelque manière que ce soit la sécurité et les fonctionnalités des services électroniques) fera l'objet de poursuites civiles et pénales.

4.6 Notification d'utilisation non autorisée

Vous convenez que pour avoir le droit d'utiliser les services électroniques de WH, vous informerez immédiatement WH par écrit si (1) vous avez placé un ordre via les services électroniques et vous ne le voyez pas apparaître sur votre plate-forme de trading; (2) vous avez un ordre exécuté et vous ne voyez pas cette transaction le jour ouvrable suivant sur le relevé de compte; (3) vous voyez apparaître sur le relevé de compte une transaction que vous n'avez pas effectuée ou vous constatez tout rapport conflictuel similaire; (4) vous vous apercevez de tout usage non autorisé de vos informations d'utilisateur ou autre produit ou service mis à votre disposition. A défaut de notifier WH dans les deux heures par écrit après qu'un des événements susmentionnés se produise, vous

reconnaissez que WH ne sera nullement responsable et ne pourra pas être tenu pour tel à votre égard ou à l'égard d'un tiers formulant une revendication par votre intermédiaire, de toute revendication relative au traitement, à la mauvaise gestion ou à la perte d'un ordre. WH n'aura aucune responsabilité pour les pertes de nature directe ou indirecte.

4.7 Protection relative aux droits d'auteur et marques

Vous êtes tenu de considérer que tout ce que vous voyez ou lisez sur les sites web ou sur les plates-formes de trading de WH, y compris, sans limitation, les textes, graphiques, fichiers téléchargeables, informations, logiciels et autres matériels, est protégé par un droit d'auteur et appartient à WH ou à un tiers. Le client ne dispose d'aucun droit sur cette information. Cette information ne peut être utilisée sans le consentement écrit de WH.

Si vous téléchargez quelque chose à partir des sites web de WH ou des liens, WH vous accorde une licence d'utilisation du contenu téléchargé, conformément aux conditions d'utilisation. WH ne vous cède pas un titre de propriété sur le contenu. Cette information est exclusivement pour une utilisation personnelle et ne peut pas être redistribuée.

Les marques de fabrique, logos et marques de service ("Marques") apparaissant sur les sites web, les plates-formes et le matériel de WH sont soit détenus par WH ou sont la propriété de tiers. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ces marques sans le consentement préalable écrit de WH ou des tiers qui possèdent les marques en question.

4.8 Informations fournies par vous

Toute communication ou information concernant le trading d'instruments financiers ou l'utilisation de plateformes de trading que vous transmettez à WH de votre propre initiative par email, forum ou autres canaux, y compris, sans être exhaustif, les données, questions, commentaires, suggestions et autres semblables seront traités comme des éléments non

confidentiels et ne faisant pas l'objet d'un droit de propriété. Tout ce que vous transmettez ou publiez devient la propriété de WH ou de ses sociétés liées et peut être utilisé à toutes fins, y compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, la reproduction, la divulgation, la transmission, la publication, la diffusion et l'affichage, sans qu'aucune compensation ne vous soit due.

4.9 Trading automatisé

Le fait de générer automatiquement des ordres au moyen d'une plateforme de trading programmable exige une infrastructure technologique complexe (stabilité du PC, télécommunications, ...) dont chaque composant doit fonctionner sans faille. La plupart de ces composants se trouvent hors de la sphère de contrôle de WH. En conséquence, WH rejette donc toute responsabilité pour d'éventuels problèmes pouvant émaner de défauts de fonctionnement d'un ou de plusieurs composants se trouvant hors de la sphère de contrôle de WH.

Il est fortement recommandé que vous observiez en continu le statut des ordres que vous avez placés ou générés via le trading automatisé.

4.10 Ordres conditionnels

Les plateformes de trading permettent le placement d'ordres conditionnels. Cela signifie qu'il est possible d'introduire simultanément plusieurs ordres avec différents critères sur un même instrument financier. Par exemple, un 'bracket order'. Après l'exécution d'un des ordres, l'autre est annulé automatiquement. Le client qui place les limites et/ou les stops de ses ordres conditionnels très proches l'un de l'autre est conscient de la possibilité que plus des ordres conditionnels soient exécutés. Ces ordres sont valables, et restent dans le compte du client qui comprend et accepte cette éventualité.

Titulaire	Co-titulaire <i>si applicable</i>
<p>X _____ / / _____ Signature Date</p>	<p>X _____ / / _____ Signature Date</p>

WH Selfinvest S.A. (ci-après "WH"), est également le propriétaire des marques Freestoxx, Freefutures et Investui et le prestataire de services portant le même nom.

Cette Notice des Risques est un rappel non exhaustif de l'ensemble des risques liés au trading d'instruments financiers avec ou sans effet de levier. Le trading est une activité risquée. Ne tradez qu'avec de l'argent que vous êtes prêt à perdre. Ne tradez pas, par exemple, avec des fonds destinés à votre retraite, de l'argent emprunté ou des fonds nécessaires au maintien de votre train de vie quotidien. Méfiez-vous des publicités qui mettent en avant le potentiel de gain important offert par le trading.

Le trading requiert une connaissance des marchés financiers et des stratégies et techniques de trading. Vous devez accumuler de l'expérience, agir de façon très prudente à chaque pas et prendre suffisamment de temps pour gérer vos placements.

Le trading peut entraîner la perte totale de votre investissement initial. Le trading avec effet de levier et la vente à découvert peuvent entraîner des pertes supérieures à votre investissement initial. A l'exception des instruments CFD-Forex dans des circonstances normales, il s'agit d'une dette que vous devez à votre courtier et que vous devez couvrir sans délai comme indiqué dans les conditions générales. Toute protection relative au solde négatif imposée par la loi ou par les autorités de surveillance compétentes est appliquée aux clients non professionnels. La protection du solde négatif comprend le résultat de la transaction et le coût de la passation des ordres. La protection du solde négatif ne comprend pas les coûts ou les abonnements que le client a acceptés et qui ne sont pas directement liés à la passation des ordres. Il s'agit par exemple, mais pas exclusivement, des abonnements aux cotations en temps réel, des abonnements aux plateformes d'ordres et des frais de transfert d'argent.

Une baisse de valeur des positions ouvertes peut vous obliger à devoir apporter des fonds supplémentaires pour éviter leur liquidation forcée. La vente à découvert comme stratégie accroît le risque de pertes considérablement car la valeur de l'instrument que vous devez racheter pour clôturer votre position peut théoriquement monter sans limite.

Au vue de ces risques, vous ne devez que passer des ordres sur futures, options, actions, contrats pour la différence (CFD-Forex) si vous comprenez les caractéristiques de ces instruments financiers et seulement si vous réalisez l'envergure total des risques auxquels vous vous exposez. Le trading de ces instruments ne convient pas à chaque membre du public.

Vous devez bien réfléchir si le trading est une activité qui vous convient ou pas. Cette décision doit être prise en fonction de votre propre connaissance et expérience, vos objectifs et ressources financières ainsi que toutes autres considérations pertinentes.

1. Effet de levier

Les transactions utilisant du levier et faites dans le cadre des futures, options, actions et CFD-Forex peuvent impliquer un degré de risque élevé. Le montant de la marge initiale est réduit par rapport à la valeur de l'instrument sous-jacent. Les transactions subissent donc un effet de levier. Une variation relativement limitée du marché peut avoir un impact proportionnellement plus important sur la valeur de votre compte. Ceci peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. Il se peut que vous perdiez totalement votre marge initiale ainsi que d'autres fonds que vous aurez déposés. Si le marché évolue contre votre position ou si les niveaux de marge augmentent, il se peut que vous deviez verser des sommes additionnelles sous un délai court pour pouvoir maintenir votre position. A défaut de satisfaire à une demande de fonds supplémentaire dans le délai prescrit, votre position peut être liquidée à perte et vous serez responsable de tout déficit en résultant, à l'exception du cas des instruments CFD-Forex dans des circonstances normales. Le choix d'utiliser du levier ou pas est uniquement le vôtre. Ce n'est pas une obligation.

2. Ordres et stratégies de réduction du risque

Le fait de placer certains ordres (p.ex. les ordres 'stop' ou les ordres 'stop limite') destinés à limiter les pertes à des montants donnés ou de simplement compter sur les procédures de liquidation de votre courtier peut ne pas avoir l'effet escompté étant donné que les conditions de marché peuvent rendre l'exécution de ces ordres impossible ou peuvent rendre l'exécution avec un minimum de glissement impossible. Les stratégies faisant usage de combinaisons de positions, telles que 'spread' et 'straddle' peuvent être aussi risquées que de simples positions nettes acheteuses ou vendeuses.

3. Conditions et caractéristiques des instruments

Il est de la responsabilité du client de s'informer en détail des conditions et des caractéristiques des instruments financiers qu'il a l'intention de négocier. Les conditions et caractéristiques d'un instrument financier peuvent subir des modifications qui reflètent des changements dans le marché.

4. Marché des devises

Les échanges de devises ne s'effectuent pas à travers un marché central organisé sur la base d'un prix unique. Les contreparties affichent des prix et les traders peuvent prendre ou laisser ces prix. Il n'y a pas de cours officiel car il n'y a pas d'organisme central qui organise et enregistre toutes les transactions.

5. Suspension/restriction de négociation et prix

Les conditions de marché (p.ex. manque de liquidité) et/ou l'application de règles particulières à certains marchés peuvent accroître le risque de perte étant donné qu'elles peuvent rendre impossible la réalisation de transactions ou la liquidation de positions.

6. Espèces et instruments déposés

Vous devez vous familiariser avec les systèmes de protection couvrant les espèces et instruments que vous déposez dans le cadre de transactions (inter)nationales particulièrement en cas d'insolvabilité ou de faillite d'un courtier ou d'une banque dépositaire. Récupérer votre argent ou vos biens peut être régie par une législation spécifique ou par des règles locales. Dans certaines juridictions, des avoirs vous appartenant peuvent être partagés proportionnellement à des fins de compensation en cas de déficit.

7. Comptes globaux

Les comptes globaux sur lesquels résident votre argent ne sont pas détenus au nom des clients mais au nom du courtier avec dénomination mentionnant avoirs clients. Les avoirs des clients sont ségrégués des avoirs de WH. De plus, les banques dépositaires ne connaissent pas l'identité des clients ou la répartition de leur argent. Afin d'identifier à tout moment et de manière individuelle la répartition de l'argent des clients, toutes les opérations des clients sont enregistrées sur un compte individuel pour chaque client. Ceci permet à WH de connaître à tout moment l'allocation précise des fonds par client ainsi que leur localisation auprès de chaque banque dépositaire.

8. Commissions, spreads et autres frais

Avant de trader vous devez vous familiariser avec l'ensemble des commissions, spreads, charges et autres frais qui seront appliqués sur votre compte et sur vos transactions. Nous vous renvoyons en particulier au document d'information sur la divulgation ex ante des coûts et des frais. Ces coûts et frais affecteront votre bénéfice net ou vos pertes.

9. Transactions dans d'autres juridictions

Effectuer des transactions sur des marchés dans d'autres juridictions peut vous exposer à des risques additionnels. Ces marchés peuvent être soumis à une réglementation offrant aux investisseurs une protection limitée. Avant de trader, vous devez vous informer sur les règles applicables à vos transactions. Votre régulateur local peut ne pas pouvoir imposer ses propres règles dans la juridiction dans laquelle vous réalisez vos transactions.

10. Risque de change

Les profits ou les pertes découlant des transactions réalisées, dans votre juridiction ou dans une juridiction étrangère sur des instruments financiers libellés en devises étrangères seront affectés par les fluctuations sur les taux de change dans le cas où ces profits ou pertes doivent être convertis dans la devise de base de votre compte ou dans une autre devise.

11. Négociations et systèmes de routage électroniques

Les transactions reposant sur des systèmes électroniques sont soumises aux règles des marchés ou fournisseurs proposant le système et/ou diffusant les prix des instruments financiers. Avant d'effectuer des transactions au moyen d'un système électronique, étudiez attentivement

ces règles. Il peut y avoir des différences, par exemple, dans les procédures de matching d'ordres, les pratiques de cotations de prix, les conventions sur le prix d'ouverture et de clôture et la politique applicable en cas d'erreur de transaction. Avant d'effectuer des transactions vous devez vous mettre au courant sur les conditions sous lesquelles votre accès à un système électronique peut être autorisé ou résilié ainsi que les types d'ordres pouvant être effectués. Tous ces paramètres ont un impact sur le risque auxquels vous vous exposez en utilisant un système électronique. En plus, chaque système électronique a ces risques propres comme p.ex. des risques liés à l'accès au système, à sa rapidité et à la sécurité.

12. Risque associé à une panne de système

Le fait de négocier au moyen d'un système électronique de négociation ou de routage des ordres vous expose aux risques associés à une panne du système ou de l'un de ses composants. En cas de panne du système ou de l'un de ses composants, il est possible que vous ne puissiez plus introduire de nouveaux ordres, exécuter les ordres existants ou modifier ou annuler les ordres introduits précédemment. Une panne d'un système ou de l'un de ses composants peut également engendrer la perte des ordres ou de la priorité d'un ordre.

13. Transactions hors bourse

Les sociétés peuvent effectuer des transactions hors bourse. Il se peut que la société avec laquelle vous traitez soit votre contrepartie dans le cadre d'une transaction. Il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position existante, d'évaluer sa valeur, de déterminer un prix équitable ou d'évaluer l'exposition au risque. Pour ces raisons, ces transactions peuvent impliquer un risque plus élevé. Les transactions hors bourse peuvent être moins réglementées ou être soumises à un régime réglementaire spécifique. Avant d'entreprendre de telles transactions, vous devez prendre connaissance des règles applicables et des risques que vous encourez.

14. Liquidité

La liquidité se réfère à la capacité de pouvoir acheter ou vendre un instrument financier. Généralement, plus il y a d'ordres présents et plus la liquidité est importante. Plus la liquidité est importante, plus il est probable qu'un ordre sera exécuté rapidement et à un bon prix. Il peut y avoir moins de liquidité en dehors des heures de marchés ou à des moments dans la journée. Il se peut donc qu'un ordre soit partiellement exécuté ou pas du tout et souvent à un prix inférieur. Certains instruments ont des ordres d'exécution sur 24h/5jrs alors que d'autres instruments ont l'ordre d'exécution limitée à des heures de marché spécifiques.

15. Volatilité

La volatilité se réfère aux variations de prix que subissent des instruments financiers. Plus la volatilité d'un instrument est importante, plus son prix varie. A des moments, la volatilité peut être telle que des ordres ne peuvent plus être, ou que partiellement, exécutés. La volatilité est différente

d'un instrument financier à un autre. Avant de placer des ordres assurez-vous que la volatilité de l'instrument sur lequel vous voulez placer des ordres soit acceptable pour vous.

En tant qu'investisseur actif, vous recherchez la liquidité et la volatilité. Néanmoins, soyez conscient des risques liés à une absence de liquidité ou à un changement important de la volatilité résultant de conditions de marché non prévisibles, de mouvements de prix soudains, d'afflux d'ordres, etc.

a) De gros volumes peuvent provoquer des retards dans l'exécution des ordres ou des prix d'exécution significativement différents des prix au moment du passage de l'ordre.

b) L'exécution d'ordres, y compris l'exécution manuelle, peut être arrêtée ou limitée pendant les moments de forte volatilité.

c) Les ordres au marché doivent être exécutés immédiatement et de ce fait, ils peuvent être exécutés à des prix et à des quantités qui diffèrent des prix lors du passage de l'ordre.

d) Les ordres limite doivent être exécutés aux prix demandés. Il est donc possible qu'un ordre ne soit pas exécuté ou qu'il le soit seulement après un délai.

e) Tenez compte du fait que même les systèmes les plus performants de routage et d'exécution d'ordres peuvent subir des interruptions ou des ralentissements en cas d'extrême volatilité. A ces moments il se peut que vous n'arriviez pas à joindre votre courtier par téléphone.

f) Bien que WH estime que son système et ceux de ses banques dépositaires, courtiers et autres partenaires soient adaptés pour servir les clients pendant les moments d'extrême volatilité, il n'y a aucune garantie que ces systèmes ne soient pas surchargés et fournissent de ce fait un service moins efficace que celui offert d'habitude.

g) Annuler, modifier ou placer un ordre deux fois ou plus, peut provoquer des exécutions multiples. Vous placez vos ordres. Vous êtes responsable de TOUS les ordres que vous placez.

16. Non-continuité et 'sauts'

Le prix d'ouverture n'est pas nécessairement proche du prix de clôture de la veille. Les prix peuvent également évoluer de façon discontinue. Les 'sauts' de prix, positifs ou négatifs, peuvent être significatifs et à votre désavantage. Les devises étant un exemple typique d'un instrument financier dont les prix à moment peuvent évoluer de façon non-continue. Avant de placer des ordres, vérifiez si l'instrument, sur lequel vous voulez placer des ordres, est susceptible de connaître des 'sauts' de prix et si ces 'sauts' sont acceptables pour vous.

17. La fourchette (le 'spread')

La fourchette se réfère à la différence entre le prix auquel vous pouvez acheter (la demande) et le prix auquel vous pouvez vendre (l'offre). Plus la fourchette est large, moins l'instrument est intéressant à trader car plus grand doit être le mouvement de prix pour que le point mort d'une position ouverte soit atteint.